



## **Mairie de Marseille**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE PLUS  
VERTE ET PLUS DURABLE

DIRECTION DES REGIES

### **Acte d'Engagement (AE)**

**Fourniture et livraison d'articles de  
plomberie et sanitaires pour les services  
municipaux de la Ville de Marseille - Lot n° 2 :  
Chauffe-eaux et accessoires**

**Numéro de la consultation :** 23\_0722

**Procédure de passation :** Appel d'offres d'ouvert

**Date de notification :**

**Numéro du marché :**

## Sommaire

<b>Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)....</b>	<b>4</b>
1.1 Marché.....	4
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	4
1.3 Informations comptables et financières.....	4
1.4 Code CPV.....	4
<b>Article 2 - CONTRACTANT(S).....</b>	<b>5</b>
2.1 Identification.....	5
2.2 Compte à créditer.....	9
<b>Article 3 - OBJET.....</b>	<b>10</b>
<b>Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....</b>	<b>11</b>
4.1 Forme du prix.....	11
4.2 Montant.....	11
4.3 Sous traitance.....	11
<b>Article 5 - AVANCE.....</b>	<b>11</b>
<b>Article 6 - DUREE.....</b>	<b>12</b>
<b>Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....</b>	<b>12</b>
<b>Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....</b>	<b>13</b>
<b>Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....</b>	<b>13</b>
<b>Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHE.....</b>	<b>14</b>
<b>Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE.....</b>	<b>15</b>

## PREAMBULE

L'ensemble des prestations est réparti en 2 lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

- Lot n° 1 : Articles de plomberie et sanitaires
  
- Lot n° 2 : Chauffe-eaux et accessoires

Le présent Acte d'Engagement porte sur le **lot n° 2 : Chauffe-eaux et accessoires.**

## **Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)**

### **1.1 Marché**

La procédure de passation est la suivante :

APPEL D'OFFRES OUVERT - selon les articles suivants : articles R2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Le marché est un accord-cadre à émission de bons de commande en application des articles L2125-1-1°, et R 2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Nature des prestations : Fournitures.

### **1.2 Pouvoir adjudicateur**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Joël CANICAVE, Adjoint au Maire délégué aux finances, aux moyens généraux et aux budgets participatifs,

habilité à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature du Maire de Marseille.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur Patrick FENASSE, Directeur des Régies.

Service responsable de l'exécution du marché :

#### **Ville de Marseille**

Direction des Régies  
91 Boulevard Camille Flammarion  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

### **1.3 Informations comptables et financières**

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille  
Trésorerie de Marseille Municipale  
33 A rue Montgrand  
13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : Les dépenses seront imputées sur les crédits des services acheteurs, sur les natures et fonctions correspondantes.

### **1.4 Code CPV**

Code CPV principal : 39715000 (Chauffe-eau et chauffage de bâtiment ; équipement de plomberie)

## Article 2 - CONTRACTANT(S)

### 2.1 Identification

#### **EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .....

Dénomination sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : .....

Dont le siège social est à : .....

.....

Tél : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société.

## **EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

### **- 1er co-contractant : MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

**(Rayez ci-dessus la mention inutile)**

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .....

Dénomination sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : .....

Dont le siège social est à : .....

.....

Tél : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

agissant en tant que mandataire :

\* du groupement conjoint

\* du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants du groupement

\* du groupement solidaire

**(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)**

**- 2ème co-contractant :**

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

**(Rayez ci-dessus la mention inutile)**

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .....

Dénomination sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : .....

Dont le siège social est à : .....

.....

Tél : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

**- 3ème co-contractant :**

Nom, prénom et qualité du signataire : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

**(Rayez ci-dessus la mention inutile)**

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .....

Dénomination sociale : .....

Domicilié à : .....

.....

Tél : .....

Dont le siège social est à : .....

.....

Tél : .....

Courriel : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

(pour les candidats européens sans établissement en France)

## 2.2 Compte à créditer

---

Règlement sur un compte unique :

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de : .....

IBAN : .....

BIC : .....

**Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).**

Dans le cas d'un groupement solidaire, les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des cotraitants.

Règlements sur des comptes séparés

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de : .....

Domiciliation :

IBAN : .....

BIC : .....

**Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).**

- Compte ouvert au nom de : .....

Domiciliation :

IBAN : .....

BIC : .....

**Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).**

Dans ce cas, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessus. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Une répartition des paiements entre membres du groupement sera jointe au présent acte d'engagement (sauf exception type accord-cadre à bons de commande).

**Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :**

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

**Article 3 - OBJET**

Fourniture et livraison d'articles de plomberie et sanitaires pour les services municipaux de la Ville de Marseille

N°	Intitulés lots séparés
2	Chauffe-eaux et accessoires

## Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

### 4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix unitaires.

### 4.2 Montant

Le présent marché est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes :

Les valeurs données ci-après sont données par période annuelle :

MONTANT MINIMUM HT = 15 000 € H.T,

MONTANT MAXIMUM HT = 200 000 € HT.

Les bons de commande émis en fin de marché ne pourront voir leur exécution se prolonger de plus de 3 mois maximum après la date d'expiration du marché.

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans :

- le bordereau des prix unitaires (BPU),
- les catalogues et / ou tarifs publics annexés, auxquels s'appliquent les taux de rabais consentis.

Le prix du marché résulte de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires et des catalogues.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

### 4.3 Sous traitance

Le présent marché étant un marché de fournitures (sans partie de "services" clairement identifiée par postes ou par lots), la sous-traitance n'est pas autorisée.

## Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du présent marché, conformément aux articles R.2191-2 à 12 du CCP.

L'option retenue concernant les avances est l'option B telle que définie au CCAG applicable.

Il est rappelé que l'avance ne pourra toutefois être versée qu'après constitution par le titulaire d'une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur en a donné son accord, d'une caution personnelle et solidaire d'un montant de 100% du montant de l'avance et dont l'objet est de garantir le remboursement de l'avance consentie.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'avance est de 10 %.

Pour les autres entreprises, le taux de l'avance est de 5 %.

**Le candidat est une PME\* : oui / non**

**Je renonce au bénéfice de l'avance : oui / non**

**(Rayez la mention inutile)**

\*La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

## **Article 6 - DUREE**

La durée du marché se définit comme suit :

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification du marché.

Le marché est reconductible par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

La reconduction du marché se fera de manière tacite.

En cas de décision de non reconduction du marché, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard **un mois** avant la fin de la durée de validité du marché.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCP.

## **Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de 6 mois.

## Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A ....., le .....

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

*Signature du candidat, précédée des nom,  
prénom et qualité du signataire*

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

## Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le .....

Signature

Pour Le Maire et par délégation

**Joël CANICAVE**

Adjoint au Maire délégué aux finances,  
aux moyens généraux et  
aux budgets participatifs.

Date de transmission en Préfecture :

## Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :  
"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A ....., le .....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

**Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE - NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE**

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Ville de Marseille - Mairie de Marseille  
(voir l'article 1.2)

Direction / Service : Direction Générale Adjointe Ville Plus Verte et Plus Durable -  
Direction des Régies

A l'attention de : Monsieur le Directeur des Régies

**Ville de Marseille**

Direction des Régies  
91 boulevard Camille Flammarion  
13233 MARSEILLE Cedex 20

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (**indiquer le montant en chiffres et en lettres**) : .....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (**indiquer le montant en chiffres et en lettres**) : .....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (**indiquer le montant en chiffres et en lettres**) : .....

et devant être exécutée par .....

en qualité de .....

A Marseille, le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

**Joël CANICAVE**

Adjoint au Maire délégué aux finances,  
aux moyens généraux et  
aux budgets participatifs.